



DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL

REGLEMENT FESTIVAL FOOT U13 SAISON 2024/2025



Article 1 - Titre

Festival U13 Saison 2024/2025

Cette compétition est réservée uniquement aux licencié(e)s U12, U13 filles et garçons, à trois U11 filles ou garçons (Art. 73 des Règlements Généraux de la F.F.F) ainsi qu'un nombre illimité de U14 filles uniquement en mixité. Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50% du temps de jeu total. Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et automatiques. Une seule équipe est autorisée à participer à l'édition 2024/2025. Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées, en début de saison par le Comité de Direction de District ou de Ligue.

Article 3 - Qualification et feuille de match

Chaque joueur participant au Festival U13 doit être qualifié au plus tard le **14 octobre** son club. Les joueurs/ses ne peuvent participer à l'épreuve que pour **un seul club ou entente**.

Les équipes devront être munies de toutes leurs licences (joueurs/es et encadrements). Chaque club a la possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 1 hors période (Art 160 DES R.G de la F.F.F). Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la prochaine phase finale départementale du Festival U13. Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau.

Article 4- Déroulement de l'épreuve

Garçons :

Trois tours qualificatifs sont programmés et permettront de qualifier les équipes pour la phase finale départementale.

a) 1^{er} Tour U13 Niveau 1 et 2/3

Tirage au sort par zone géographique.

Match sec à élimination directe de 2 x 30min selon les règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U13.

À la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de cinq tirs aux buts devra désigner le vainqueur du match.

b) 2^{ème} tour rentrée des équipes U13 Criterium

Match sec à élimination directe. Le temps de jeu du match est de 2 X 30min selon les règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U13.

En cas d'égalité une série de cinq tirs aux buts devra désigner le vainqueur du match.

c) 3^{ème} tour

Tirage au sort intégral avec tête de série selon les résultats.

Temps de jeu 2X30 mn (1^{ER} match 30mn, 2^e match 30mn)

Triangulaire (16 Groupes de 3 équipes)

Qualification pour la finale départementale: Le 1^{er} de chaque groupe.

Le décompte des points est le suivant :

- 3 points pour la victoire
- 1 point pour le nul
- 0 point pour la défaite

En cas d'égalité à l'issue des rencontres, les critères suivants départageront les équipes :

- « Goal average » particulier
- « Goal average » général
- 5 tirs aux buts en cas de nouvelle égalité

Filles :

Deux tours qualificatifs sont programmés et permettront de qualifier les équipes pour la phase finale départementale.

a) 1^{er} tour :

Tirage au sort selon secteur géographique

Il se déroulera sous forme de triangulaire (12 groupes de 3 équipes). Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés.

Temps de jeu 2X30 mn (1^{er} match 30mn, 2^e match 30mn)

Le décompte des points est le suivant :

- 3 points pour la victoire
- 1 point pour le nul
- 0 point pour la défaite

En cas d'égalité à l'issue des rencontres, les critères suivants départageront les équipes

- « Goal average » particulier
- « Goal average » général
- 5 tirs aux buts en cas de nouvelle égalité

b) 2^{ème} tour :

Il se déroulera selon la formule Triangulaire (8 groupes de 3 équipes).

Temps de jeu 2X30 mn (1^{ER} match 30mn, 2^e match 30mn)

Qualification: Le 1^{er} de chaque groupe (8 équipes).

Le décompte des points est le suivant :

- 3 points pour la victoire
- 1 point pour le nul
- 0 point pour la défaite

En cas d'égalité à l'issue des rencontres, les critères suivants départageront les équipes :

- « Goal average » particulier
- « Goal average » général
- 5 tirs aux buts en cas de nouvelle égalité

d) Finale départementale :

A l'issue du 3^e tour, seront qualifiés les 16 équipes Garçons et les 8 équipes féminines pour la finale départementale.

Article 6 - Officiels et sanctions

- ✓ Sanctions : toute sanction sera examinée et jugée par les commissions compétentes du District de Provence. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera examiné par la commission compétente et sa décision sera sans appel.
- ✓ Officiels: les matchs seront dirigés par des arbitres du district de Provence.

Article 7 – Epreuve des coups de pied au but

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires. Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués. L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.

Les tirs sont effectués alternativement, les gardiens permutant à chaque fois. Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester à l'intérieur du rond central pendant l'exécution des tirs.

Si après une première série (5 tireurs), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur de champ tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une

équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Toute faute commise au moment d'un coup de pied de but ne doit pas profiter à l'équipe qui l'a commise. Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).
